

**Direction départementale  
des territoires**

**Service aménagement  
durable des territoires**

**Pôle prévention des risques**

Strasbourg, le 23 mars 2017

Affaire suivie par : Pascal FROMEYER

Courriel : [pascal.fromeyer@bas-rhin.gouv.fr](mailto:pascal.fromeyer@bas-rhin.gouv.fr)

Téléphone : 03 88 88 91 97

Télécopie : 03 88 88 92 56

Objet : Compte-rendu de la réunion de présentation des enjeux  
inondation aux personnes publiques associées à l'élaboration du PPRI  
de la Vallée de la Bruche – Réunion du 1<sup>er</sup> mars 2017 à Molsheim

## **Plan de prévention du risque inondation de la Vallée de la Bruche**

### **Compte-rendu de la réunion de présentation des enjeux inondation du 1<sup>er</sup> mars 2017 aux personnes publiques et organismes associés à l'élaboration des PPRI**

M. Laurent FURST, Député-Maire de Molsheim et Président de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, accueille les participants et introduit le sujet.

Il souhaiterait que le PPRI, engagé maintenant depuis de nombreuses années, aboutisse rapidement.

Mme Clara THOMAS, Sous-Préfète de Molsheim, remercie M. FURST pour son accueil. Elle salue l'ensemble des élus communaux présents, le Conseil Départemental, le Conseil Régional, la Chambre d'Agriculture, les Syndicats Mixtes, le SCOT.

Elle souligne qu'il s'agit là de la seconde grande étape de l'élaboration du PPRI de la Bruche, après la présentation des aléas en février 2016, celle de la présentation des projets de carte d'enjeux.

Il s'agit là d'une étape essentielle dans la construction du zonage réglementaire du PPRI. Les deux points principaux sont :

- la délimitation des secteurs urbanisés et non urbanisés,
- la délimitation des centres urbains,

Les droits attachés à chacun de ces secteurs sont très différents lorsqu'ils se situent en zone inondable.

Mme THOMAS rappelle que deux études ont par ailleurs été réalisées pour ce territoire, avec un résultat très proche, mais quelques points de divergence, l'une sous maîtrise d'ouvrage de l'État (bureau d'études DHI), l'autre sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig (bureau d'études Hydratec).

Les bureaux d'études (DHI et HYDRATEC) travaillent actuellement à rapprocher leurs résultats. Ce travail devrait être réalisé prochainement, et fera l'objet, si nécessaire selon les secteurs, d'un porter à connaissance complémentaire.

Mme la Sous-Préfète rappelle que le PPRI a pour objet de protéger les personnes et les biens en permettant le développement du territoire, mais également de protéger les élus. Elle souhaite que la démarche soit largement partagée avec tous les partenaires. Elle veillera à une association étroite des communes, de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig et de l'ensemble des collectivités associées à l'élaboration du PPRI.

## **1 – Rappel sur les aléas portés à connaissance (Cf diaporama joint)**

M. Rémi VELLUET, chef du service aménagement durable des territoires, rappelle ensuite la méthode d'élaboration du PPRI de la Bruche et les aléas qui ont été portés à la connaissance des élus.

## **2 – Présentation des cartes d'enjeux (Cf diaporama joint)**

Mme Hélène KIM, chargée de projet en charge de l'élaboration du PPRI de la Bruche, présente ensuite la méthodologie d'élaboration des projets de cartes d'enjeux.

M. Adrien BERTHIER, Maire de Duppigheim, s'interroge sur la largeur de la Bande Arrière Digue dans son village, où l'aléa présent est principalement de l'aléa faible. M. Pascal FROMEYER, chef du pôle prévention des risques, répond que ce point sera examiné et une réponse apportée à la commune lors d'une rencontre prochaine.

M. Martin PACOU, Maire d'Ernolsheim sur Bruche, évoque également la question des Bandes Arrières Dignes sur le territoire de sa commune. Il souhaite que le Conseil Départemental du Bas-Rhin et la DDT du Bas-Rhin trouvent une position conjointe pour définir la largeur de cette bande de recul, et les modalités de gestion du débit dans le canal en cas de crue importante. Ce choix pose des questions en matière de responsabilité à tous les acteurs.

M. PACOU ne souhaite pas nécessairement que la largeur de la BAD soit diminuée, mais que la réponse la plus juste soit apportée en fonction des éléments disponibles.

M. FROMEYER indique que ce travail peut encore évoluer, notamment au regard des éléments qui seront produits par les deux bureaux d'études.

M. FURST souligne que l'étude hydraulique engagée par la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, a très légèrement fait varier les niveaux d'eau dans certains secteurs. Pour la majorité des communes, les lignes d'eau n'ont pas bougé ou très légèrement à la baisse. Seules deux communes ont vu leurs aléas augmenter : Ernolsheim-sur-Bruche et Molsheim.

M. FURST souligne qu'il a mené cette démarche en toute honnêteté et transparence. Il prend d'ailleurs bonne note de la possibilité de faire évoluer les PAC selon les résultats des études. Il interroge également la DDT sur les modalités, et notamment l'échelle d'approbation du PPRI.

M. FROMEYER précise que la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig n'ayant pas la compétence urbanisme, il est préférable, pour garantir une plus grande sécurité juridique, d'approuver les PPRI à la commune.

Mme Yaël HUBERT, chargée d'urbanisme au sein de la commune de Molsheim, indique que les localisations de la Gendarmerie et des Services de Secours doivent être revues pour prendre en compte leurs nouvelles implantations.

M. Guy ERNST, Maire de Heiligenberg indique que le secteur urbanisé situé au sud de la commune, en zone inondable, héberge une entreprise. Une rencontre avec les services de la DDT sera sollicitée pour examiner plus particulièrement cette question.

M. Léon MOCKERS, Maire de Dachstein, s'étonne de la présence de cette longue langue d'aléa qui impacte la commune de Dachstein, alors que très peu d'ouvrages hydrauliques permettent le franchissement sous le contournement de Molsheim. A sa connaissance, seule une buse de Ø 800 existe.

M. FROMEYER précise que sur ce secteur particulier, les études diffèrent. Il faudra examiner ce point après la mise en cohérence des résultats des deux études. Pour autant, une partie des aléas qui impactent Dachstein sont également issus des écoulements constatés au niveau de la voie ferrée.

M. Prosper MORITZ, Maire de Niederhaslach, souhaiterait rencontrer la DDT pour examiner la possibilité de réaliser des équipements de loisirs (bâtiment pour un lot de pêche...) dans la zone inondable située au sud du territoire de sa commune.

Messieurs les Maires de Duttlenheim, Duppigheim et Ernolsheim-sur-Bruche évoquent ensuite conjointement la situation de l'Entreprise LOHR. Cette dernière porte certains projets, dont la réalisation d'une piste d'essai.

M. FROMEYER indique que le(s) projet(s) de l'Entreprise LOHR pourraient tout à fait trouver une inscription dans une Zone d'Interêt Stratégique (ZIS), ce d'autant plus que le site est principalement impacté par le sur-aléa issu de la défaillance des ouvrages du Birkenwald, qui réglementairement devrait avoir une traduction moindre que celle de l'aléa (ce qui est déjà inscrit aujourd'hui dans le cadre du PAC).

M. Jean-Christophe RUEZ de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig demande dans quelles conditions et sous quel délai les études de dangers, et notamment la définition d'une bande inconstructible arrière-digue de largeur moindre pourraient être prises en compte par le PPRI approuvé.

M. FROMEYER précise que selon l'importance de cette évolution, et notamment son atteinte ou non à l'économie générale du PPRI, cette évolution pourrait se faire sous couvert d'une révision ou d'une modification. Cette dernière procédure, plus simple, nécessite tout de même la consultation du public. La dernière procédure de modification engagée sur le document de prévention de la Bruche, valant PPRI, a nécessité environ 6 mois en respectant l'ensemble des formalités de publicité.

### **3 – Détermination du zonage brut (Cf diaporama joint)**

M. FROMEYER présente ensuite la méthodologie d'élaboration du zonage brut.

M. FURST fait noter que la commune de Wolxheim n'aurait pas été invitée dans la lettre du 16 janvier 2017.

M. FROMEYER vérifiera ce point et prendra attache rapidement avec la mairie de Wolxheim, le cas échéant.

M. Alexandre TREIBER, de la Chambre d'Agriculture de la Région Grand Est, souhaiterait dans la mesure du possible que, lors de réunions avec les services et les communes, soit également analysée la situation particulière des zones agricoles constructibles inscrites dans les documents d'urbanisme.

M. Grégory HEINRICH, Directeur du Syndicat Mixte du SCOT de la Bruche, interroge les services de l'État sur la qualification de centre urbain.

M. FROMEYER précise que le centre urbain assouplit la réglementation en raison des caractéristiques particulières de ce secteur (présence de constructions anciennes avec un centre historique, forte densité d'occupation du sol, continuité du bâti et mixité des usages). Ces secteurs faisant l'objet d'une vigilance particulière en cas de crues avec une présence forte des secours, il est possible de déroger aux règles usuelles. Les contours des centres urbains proposés dans les projets de carte d'enjeux ont été tracés à partir des documents d'urbanisme, lorsque cela était possible, des photographies de satellites et visite sur site le cas échéant. Pour autant, toutes les communes ne présentent pas nécessairement un centre urbain. Celles qui souhaitent en bénéficier ou celles qui souhaitent modifier les contours des centres urbains figurant sur les projets de cartes d'enjeux sont invitées à faire remonter leurs propositions en justifiant leurs demandes au regard des critères précédents. M. FROMEYER souligne que les services de la DDT sont à l'entière disposition des communes pour examiner avec elles les demandes d'évolution des périmètres des secteurs urbanisés et des centres urbains.

M. FURST souhaiterait néanmoins qu'un échange puisse également avoir lieu avec les services de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig. En effet, un certain nombre d'enjeux dépassent le seul cadre communal.

M. FROMEYER indique que les services de la DDT du Bas-Rhin sont effectivement en relation étroite avec l'ensemble des communes pour examiner leurs besoins et leurs projets. Les services de la DDT sont toutefois également à la disposition de tous les autres partenaires associés à l'élaboration du PPRI de la Vallée de la Bruche. Bien entendu, la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig tient un rôle central dans le projet de son territoire et notamment dans la définition des ZIS. La Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, comme tous les autres acteurs associés à l'élaboration du PPRI, peut ainsi solliciter des réunions avec la DDT pour examiner les enjeux intercommunaux de son territoire, et pour assurer leur prise en compte dans le projet de PPRI.

Dans les prochains mois, il serait souhaitable que tous les acteurs concernés, communes, Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, Syndicats Mixtes, de SCOT, Chambres consulaires, Conseil Départemental, Conseil Régional et Eurométropole de Strasbourg, fassent connaître leurs enjeux et les difficultés qu'ils rencontrent dans l'élaboration du PPRI.

Madame la Sous-Préfète remercie les intervenants et les personnes présentes pour la qualité des échanges. Elle sera particulièrement attentive à l'élaboration du PPRI et à la prise en compte des enjeux du territoire. L'objectif premier est de préserver les vies humaines et les biens, mais également de laisser aux territoires la possibilité de se développer et notamment de développer l'emploi.

M. FURST conclut cette réunion. Il rappelle que le territoire de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig est particulièrement contraint par d'autres champs réglementaires (protections environnementales, viticoles...).

La Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig sera particulièrement vigilante à la définition du risque inondation. En tant que de besoin, elle soutiendra les communes dans leurs échanges avec la DDT.

Il rappelle que si les élus ne maîtrisent pas nécessairement la matière hydraulique, ce sont eux qui portent leurs projets de territoire.

M. FURST souhaiterait par ailleurs savoir prochainement si les ouvrages du Birkenwald pourront être pris en compte pour les compensations hydrauliques des projets à venir.

**Diffusion :** - aux personnes publiques et organismes associés et aux personnes présentes,  
- sur le site internet de la Préfecture du Bas-Rhin.

# Élaboration des PPRi de la Vallée de la Bruche

## Réunion du 1<sup>er</sup> MARS 2017

### Liste de présence

Personnes publiques	COLLECTIVITÉ - STRUCTURE	PRENOM - NOM	ADRESSE MAIL
M. le Président ou son représentant	Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig	M. Laurent FURST M. Jean-Christophe RUEZ M. Dominique BERNHART	<a href="mailto:jcruez@cc-molsheim-mutzig">jcruez@cc-molsheim-mutzig</a> <a href="mailto:dbernhart@cc-molsheim-mutzig">dbernhart@cc-molsheim-mutzig</a>
M. le Maire ou son représentant	ALTORF	M. Gérard ADOLPH	<a href="mailto:altorf-direction@orange.fr">altorf-direction@orange.fr</a>
M. le Maire ou son représentant	AVOLSHEIM	Mme Françoise HAUSS	<a href="mailto:mairie@avolsheim.fr">mairie@avolsheim.fr</a>
M. le Maire ou son représentant	DACHSTEIN	M. Léon MOCKERS	<a href="mailto:leon.mockers@estvideo.fr">leon.mockers@estvideo.fr</a>
Mme le Maire ou son représentant	DINSHEIM SUR BRUCHE	Mme Anne KRAUT	<a href="mailto:anne.kraut@dinsheim-sur-bruche.fr">anne.kraut@dinsheim-sur-bruche.fr</a>
M. le Maire ou son représentant	DORLISHEIM	M. Gilbert ROTH	<a href="mailto:mairie@dorlisheim.fr">mairie@dorlisheim.fr</a>
M. le Maire ou son représentant	DUPPIGHEIM	M. Adrien BERTHIER	<a href="mailto:a.berthier@evc.net">a.berthier@evc.net</a>
M. le Maire ou son représentant	DUTTLENHEIM	M. Jean-Luc RUCH	<a href="mailto:jl.ruch@duttlenheim.fr">jl.ruch@duttlenheim.fr</a>
M. le Maire ou son représentant	ERGERSHEIM	M. Maxime BRAND	<a href="mailto:mairie.ergersheim@numericable.fr">mairie.ergersheim@numericable.fr</a>
M. le Maire ou son représentant	ERNOLSHEIM SUR BRUCHE	M. Martin PACOU M. André AUBELE	<a href="mailto:mairie@ernolsheim-bruche.fr">mairie@ernolsheim-bruche.fr</a>
M. le Maire ou son représentant	GRESSWILLER	M. Pierre THIELEN M. Martin KLOTZ	<a href="mailto:mairie@gresswiller.fr">mairie@gresswiller.fr</a>
M. le Maire ou son représentant	HEILIGENBERG	M. Guy ERNST	<a href="mailto:mairie@heiligenberg.fr">mairie@heiligenberg.fr</a>
M. le Maire ou son représentant	MOLSHEIM	M. Gilbert STECK Mme Yaël HUBERT	<a href="mailto:gil.steck@orange.fr">gil.steck@orange.fr</a> <a href="mailto:urba@molsheim.fr">urba@molsheim.fr</a>
M. le Maire ou son représentant	MUTZIG	M. Jean-Luc SCHICKELE M. Marc DECKERT	<a href="mailto:mairie@villedemutzig.fr">mairie@villedemutzig.fr</a> <a href="mailto:m.deckert@villedemuzig.fr">m.deckert@villedemuzig.fr</a>
M. le Maire ou son représentant	NIEDERHASLACH	M. Prosper MORITZ	<a href="mailto:mairie@niederhaslach.fr">mairie@niederhaslach.fr</a>
M. le Maire ou son représentant	OBERHASLACH	M. Jean BIEHLER	<a href="mailto:biehlerjean@hotmail.fr">biehlerjean@hotmail.fr</a>
M. le Maire ou son représentant	SOULTZ LES BAINS	M. Guy SCHMITT	<a href="mailto:mairie@soultz-les-bains.fr">mairie@soultz-les-bains.fr</a>
M. le Maire ou son représentant	WOLXHEIM	M. Adrien KIFFEL	<a href="mailto:mairie@wolxheim.fr">mairie@wolxheim.fr</a>

<b>Personnes Publiques</b>	<b>COLLECTIVITÉ - STRUCTURE</b>	<b>PRENOM - NOM</b>	<b>ADRESSE MAIL</b>
M. le Président ou son représentant	Conseil Régional de la Région Grand Est	M. Philippe RICHERT, Président du Conseil de la Région Grand Est, <i>absent excusé</i> représenté par Mme Marie-Reine FISCHER	<a href="mailto:contact@region-alsace.fr">contact@region-alsace.fr</a>
M. le Président ou son représentant	du Conseil Départemental du Bas-Rhin	M. Frédéric BIERRY, Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin, <i>absent excusé</i> représenté par Mme Chantal JEANPERT M. Hervé PAUTRAT Chef du Service Rivières M. Luc TIRARD Service Rivières	<a href="mailto:chantal.jeanpert@bas-rhin.fr">chantal.jeanpert@bas-rhin.fr</a> <a href="mailto:herve.pautrat@bas-rhin.fr">herve.pautrat@bas-rhin.fr</a> <a href="mailto:luc.tirard@bas-rhin.fr">luc.tirard@bas-rhin.fr</a>
M. le Président ou son représentant	de la Chambre d'agriculture de région Alsace	M. Alexandre TREIBER Chargé d'études Urbanisme	<a href="mailto:a.treiber@alsace.chambagri.fr">a.treiber@alsace.chambagri.fr</a>
M. le Président ou son représentant	Chambre de Commerce et d'Industrie	Mme Stéphanie TREGER <i>absente excusée</i>	<a href="mailto:s.treger@strasbourg.cci.fr">s.treger@strasbourg.cci.fr</a>
M. le Directeur ou son représentant	Délégation Territoriale de l'ONF	M. Dominique BECKER <i>absent excusé</i>	<a href="mailto:dominique.becker@onf.fr">dominique.becker@onf.fr</a>
M. le Président ou son représentant	Eurométropole de Strasbourg	M. Robert HERMANN, <i>absent excusé</i> représenté par M. Vincent DEBES Vice-Président M. Thibaut de RUFFRAY	<a href="mailto:vincent.debes@ville-hoenheim.fr">vincent.debes@ville-hoenheim.fr</a> <a href="mailto:thibaut.de-ruffray@strasbourg.eu">thibaut.de-ruffray@strasbourg.eu</a>
M. le Président ou son représentant	Syndicat Mixte du SCOT de la Bruche	M. Gilbert ROTH M. Grégory HEINRICH	<a href="mailto:groth@scotbruche.fr">groth@scotbruche.fr</a> <a href="mailto:gheinrich@scotbruche.fr">gheinrich@scotbruche.fr</a>
M. le Président ou son représentant	Syndicat Mixte du SCOT du Piémont des Vosges		<a href="mailto:contact@smpv.org">contact@smpv.org</a>
M. le Président ou son représentant	Syndicat Mixte du SCOT de la Région de Strasbourg		<a href="mailto:catherine.adnet-valerio@scoters.org">catherine.adnet-valerio@scoters.org</a>
M. le Président ou son représentant	Syndicat Mixte Bruche-Hasel		<a href="mailto:fluck.sivombruchehasel@orange.fr">fluck.sivombruchehasel@orange.fr</a>
Mme la Sous-Préfète	Sous-Préfecture de Molsheim	Mme Clara THOMAS	<a href="mailto:clara.thomas@bas-rhin.gouv.fr">clara.thomas@bas-rhin.gouv.fr</a>

<b>Services techniques</b>	<b>COLLECTIVITÉ - STUCTURE</b>	<b>PRENOM - NOM</b>	<b>ADRESSE MAIL</b>
M. Le Chef du SADT	DDT / SADT	M. Rémi VELLUET	remi.velluet@bas-rhin.gouv.fr
M. le Chef du pôle prévention des risques	DDT / SADT	M. Pascal FROMEYER	pascal.fromeyer@bas-rhin.gouv.fr
Mme la Chargée de Projet	DDT / SADT	Mme Hélène KIM	helene.kim@bas-rhin.gouv.fr